

Numéro national :

Numéro du dossier :

À rappeler dans toute correspondance

[Découvrez le point de contact](#)

[le plus proche de chez vous via ucm.be](#)

DOCUMENT A RENVoyer PAR MAIL à

accas@ucm.be

OU PAR COURRIER SIMPLE A L'ADRESSE SUIVANTE :

CAISSE D'ASSURANCES SOCIALES UCM

Chaussée de Marche 637

5100 Wierde



FORMULAIRE DE DEMANDE DE DISPENSE DANS LE CADRE DE LA CRISE DU CORONAVIRUS

(article 17 de l'arrêté royal n° 38 du 27 juillet 1967 organisant le statut social des travailleurs indépendants)

Répondez obligatoirement à chaque question ou rubrique des 3 pages de ce formulaire et n'oubliez pas de le signer !

PARTIE 1 – DONNEES DU DEMANDEUR

Numéro de Registre national _____ / _____ / _____ (voir votre carte d'identité)

Nom : _____ Prénom : _____

Rue _____ N° _____ Boîte _____

Code postal _____ Localité _____

E-mail : _____@_____

Téléphone professionnel : _____/_____/_____ GSM : _____/_____/_____

PARTIE 2 – OBJET DE LA DEMANDE

Je demande la dispense de mes cotisations sociales :

<input type="checkbox"/> du 2ème trimestre 2020	<input type="checkbox"/> du 1er trimestre 2021
<input type="checkbox"/> du 3ème trimestre 2020	<input type="checkbox"/> du 2ème trimestre 2021
<input type="checkbox"/> du 4ème trimestre 2020	<input type="checkbox"/> de régularisation relatives aux trimestres de 2018* *échues entre le 1er juillet 2020 et le 30 juin 2021
Attention : la dispense ne peut être demandée que pour des cotisations (provisoires ou de régularisation) pour lesquelles vous avez déjà reçu votre avis de paiement. Les demandes pour des cotisations non réclamées ne seront pas traitées.	<input type="checkbox"/> de régularisation relatives aux trimestres de 2019* *échues avant le 1er juillet 2021

PARTIE 3 – JUSTIFICATION

Circonstances exceptionnelles de nature temporaire :

La crise du coronavirus impacte grandement mon activité professionnelle.

Décrivez l'activité que vous exercez en tant qu'indépendant : -----

Indiquez en quoi votre activité indépendante a été impactée par le coronavirus COVID-19 :

J'ai aussi introduit une **demande de droit passerelle**.

PARTIE 4 – PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

Les données que vous communiquez à l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (Inasti) sont traitées et stockées dans des fichiers informatisés. Ces données, ainsi que celles que vous fournirez ultérieurement sont traitées par l'Inasti dans le cadre de l'exécution de ses tâches administratives et des tâches de la Commission d'Appel mise en place au sein de l'Inasti, et ce, conformément aux articles 17 et 21ter de l'arrêté royal n° 38 du 27 juillet 1967 organisant le statut social des travailleurs indépendants. Le traitement est effectué conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (appelé Règlement général sur la Protection des données). En vertu de cette réglementation, vous avez le droit de demander la rectification ou la suppression de vos données à caractère personnel, d'en limiter le traitement, de vous opposer à leur traitement ou de demander que vos données soient transférées à un autre responsable du traitement. Pour ce faire, veuillez contacter l'Inasti (par e-mail : mailbox-dvr@rsvz-inasti.fgov.be ou par courrier INASTI – DVR, Quai de Willebroeck 35, 1000 Bruxelles).

Vous trouverez des informations détaillées sur le traitement des données à caractère personnel sur le site web de l'Inasti, sous la rubrique 'Vie privée'. Si vous souhaitez obtenir des informations sur le traitement de vos données à caractère personnel, si vous souhaitez les consulter ou si vous avez des questions spécifiques sur la protection de vos données à caractère personnel, veuillez contacter le fonctionnaire chargé de la protection des données (DPO) (par e-mail : mailbox-dvr@rsvz-inasti.fgov.be ou par courrier : Inasti – DPO, Quai de Willebroeck 35, 1000 Bruxelles).

Consentement protection de la vie privée

En vertu de la législation européenne sur la protection des données, nous sommes tenus de vous demander votre consentement exprès concernant le traitement et l'utilisation des données de contact suivantes : votre adresse mail, votre numéro de téléphone et votre numéro de GSM.

J'autorise l'Inasti à utiliser et à stocker mes données de contact en vue de la gestion ultérieure de mon statut social.

Pour le retrait de mon consentement, je peux m'adresser à l'Inasti (par e-mail: mailbox-dvr@rsvz-inasti.fgov.be ou par courrier : Inasti – DVR, Quai de Willebroeck 35, 1000 Bruxelles).

PARTIE 5 - INFORMATIONS IMPORTANTES

L'obtention d'une dispense de cotisation entraîne la perte des droits à la pension pour le trimestre concerné. Vous pouvez, si vous le souhaitez, racheter ce trimestre dans les 5 ans pour récupérer ce droit.

la dispense ne peut être demandée que pour des cotisations (provisoires ou de régularisation) pour lesquelles vous avez déjà reçu votre avis de paiement. Les demandes pour des cotisations non réclamées ne seront pas traitées.

Si vous avez cessé votre activité, vous ne pouvez bénéficier de la dispense "coronavirus". Dans ce cas, il faut introduire une demande de dispense "classique"

D'autres mesures existent pour vous aider dans le cadre de la crise du coronavirus : report de paiement, droit passerelle,...Contactez votre caisse d'assurances sociales.

PARTIE 6 - DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné(e), (nom et prénom)déclare sur l'honneur que le présent formulaire est correctement rempli et que les données reprises dans ledit formulaire sont véritables et complètes.

Fait à _____ le ____/____/____,

(Signature du demandeur)